

L'Écho de Paris

I. L'Écho de Paris. 1899-01-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

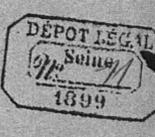
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



VALENTIN SIMOND DIRECTEUR JOURNAL LITTÉRAIRE ET POLITIQUE DU MATIN RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 2, RUE TAITBOU (BOULEVARD DES ITALIENS) ABONNEMENTS UN MOIS TROIS MOIS SIX MOIS UN AN

NOUVELLES DÉCLARATIONS DE M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Nouvelles Déclarations DE M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

M. Quesnay de Beaurepaire nous met à même de faire connaître aujourd'hui son rôle exact dans l'enquête qui a été ouverte par le premier président de la cour de cassation. Voici en premier lieu sa déposition : Paris, 28 décembre 1898. Monsieur le premier président, Vous m'avez invité à m'expliquer sur l'incident signalé dans la dépêche de M. le garde des sceaux.

J'aimerais mieux lui donner un vomitif ! 6° Un autre jour, les hommes de service auraient témoigné du même sentiment en avertissant un de leurs chefs que M. le conseiller Bard était dans un angle de la galerie, s'entretenant avec l'avocat de Dreyfus et avec l'avocat de Zola. 7° Enfin, M. le président Lœw aurait chargé un fonctionnaire de la cour de prévenir Picquart qu'on ne pourrait l'entendre qu'à quatre heures, et aurait ajouté : « Vous lui exprimerez tous les regrets que la cour éprouve de le faire attendre. Le fonctionnaire n'aurait pu se résigner à exécuter cet ordre. Il se serait borné à prendre à part le capitaine Erqué pour le lui transmettre. Ce militaire aurait répondu qu'il se refusait à exprimer les regrets de la cour de cassation à un officier rayé des cadres de l'armée. Telle est ma déclaration. Il m'en a coûté beaucoup de la faire, mais je ne puis me soustraire à ce devoir. J'ai tout fait pour demeurer étranger à cette affaire ; mais M. Bard est entré dans mon cabinet sans que je m'y attendisse, et les renseignements sont venus à moi sans que je les cherchasse. Je suis aux regrets de ce qui arrive, mais je vous dois la vérité. Veuillez agréer, etc. Signé : QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

signé pour jeter le cri d'alarme. C'est seulement quand mon devoir me commandait de parler que j'ai parlé. Je l'ai fait avec une profonde tristesse, en termes discrets, m'efforçant de rester en deçà de la ligne, mais sans hésiter, et je m'en honore. Devant certains malheurs publics, il n'y a pas de camaraderie, d'esprit de corps qui tienne ; on doit la vérité. On sait que je puis tout supporter et observer jusqu'à un sacrifice la loi du silence quand il ne s'agit que de moi. Je n'en suis pas capable lorsque, comme aujourd'hui, il faut défendre la magistrature, notre chère armée et le repos de mon pays. J'espérais que mon témoignage apporté dans ces conditions dessillerait les yeux de M. Lœw. Puisqu'il en est autrement, j'ai l'honneur de vous prier de rouvrir l'enquête. Je suis prêt à déclarer d'autres faits qui le concernent ; malgré leur caractère confidentiel, j'en déposerai. Ils ne sont pas sans doute indispensables, en en a bien assez ; mais si l'on veut recueillir mon témoignage sur ces faits nouveaux, j'affirme que M. Lœw ne jouera plus l'indignation. J'établirai aussi dans cette enquête supplémentaire que, par l'effet de cette conduite, la cour de cassation est montrée au doigt ; que nous sommes souvent obligés dans le monde de dire que nous appartenons aux chambres civiles ; que beaucoup, en nous écrivant, ajoutent par déférence la mention : chambre civile. Le supplément d'enquête est-il nécessaire, alors que M. Lœw lui-même a prononcé plus d'une fois des peines disciplinaires contre des magistrats d'ordre inférieur qui n'en avaient pas fait davantage ? Je n'en demande pas moins d'une façon formelle à compléter ma déposition. Quoi qu'il en soit, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le premier président, de joindre la présente lettre à ma déclaration du 28 décembre, afin que la protestation de M. Lœw ne figure pas au dossier sans ma réponse. Je me permets de vous demander un accusé de réception portant que j'ai au moins satisfaction sur ce point, car si ma lettre n'était pas annexée à ma déposition, dont elle est le complément, j'en conclurais de la parole de M. Lœw est préférée à la mienne et que j'ai, à vos yeux, accusé un collègue à la légère. Dans ce cas, je donnerais ma démission afin de pouvoir librement m'adresser à l'opinion publique. Veuillez agréer, etc. Signé : QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

voulus m'éclairer et me reportai aux notes du greffe. Eh bien ! j'y lus que Picquart avait comparu la veille 23 novembre devant la chambre criminelle pendant une heure et demie (de 4 h. à 5 h. 1/2). Voyons, comment alors ne connaissait-il pas le visage de Picquart le lendemain 24 ? Voilà ce qu'on appelle nier l'évidence. Concluez. Faisons un pas de plus. On a dit, dans la Note justificative du 6, que M. Bard — en pénétrant dans le cabinet du président Tanon après avoir quitté le mien — n'avait pas « distingué » Picquart « parce qu'il faisait nuit ». Ici encore la vérité est déguisée, je l'affirme ; car il était tout au plus trois heures et demie, et il faisait très clair, aussi bien qu'à midi, dans tous nos cabinets. Cette dernière inexactitude manque de portée, mais elle est significative, car les gens qui n'ont rien à se reprocher ne s'embrouillent jamais ainsi hors des limites de la vérité. Notez que le système adopté pour justifier une visite ne vaut plus rien s'il y en a eu plusieurs. Or, c'est le cas ; M. Bard est allé une seconde fois trouver Picquart. Il se borne à nier ; voici ce qu'il m'a écrit : « ... Je n'ai jamais échangé (avec Picquart) un mot d'une autre nature que ce qui précède ». Ainsi, suivant M. Bard, rien en dehors du 24 novembre ? C'est inexact : il y est retourné ; d'après ce qu'on m'a déclaré formellement, il y est resté pendant un quart d'heure, et il a dû, ce jour-là, se trouver seul avec Picquart. M. le capitaine Erqué ne l'a vu qu'une fois, mais M. Erqué n'a pas été toujours là, pendant deux semaines ; il a fait de courtes absences dans l'intérieur du Palais, confiant sa garde à l'agent de la Sûreté qui veillait dans la galerie. Eh bien, c'est pendant une absence du capitaine Erqué que M. Bard est entré chez Picquart. On a demandé au greffier en chef s'il avait connaissance de cette seconde visite : M. le greffier a répondu : « On me l'a dit ». Qui l'a dit ? Les garçons de service et le lieutenant de la Sûreté, témoins oculaires. J'ai demandé leur audition ; ils n'ont pas, que je sache, été interrogés. Le fait était capital ; je crains fort qu'on ne l'ait laissé dans l'ombre. Est-ce ma faute ? Mais il m'a été affirmé, je l'affirme. Je suis sûr de mon auteur. Ce n'est pas douteux. Si l'on rapproche ces simples explications de la Note qui a paru le 6 pour déclarer clos l'incident Bard, on trouvera la Note un peu complaisante. M. Quesnay de Beaurepaire nous donnera demain l'énumération des faits nouveaux sur lesquels il s'était réservé de déposer dans une enquête supplémentaire. L'Echo de Paris commencera très prochainement la publication d'un roman inédit :

ment cette agitation désastreuse. De par-tout s'éleva le même cri : « Il faut en terminer ! » Le Parlement a seul le moyen de répondre. Après s'être éclairé, après avoir par des débats publics constaté que l'œuvre de la chambre criminelle ne saurait être désormais acceptable, il peut décider, par une loi, que la cour de cassation prononcera toutes chambres réunies le dernier mot. Et devant cet arrêt définitif nul ne pourra, s'il tient à l'avenir de son pays, refuser de s'incliner. PERTINAX. Le président de la République a reçu hier matin l'amiral Pottier, les généraux Correnson, Allard, de Bellegarde, Palle, Lachasse, MM. Dubail, ministre de France à Montevideo ; Jusserand, ministre de France à Copenhague ; Gavarry, ministre plénipotentiaire ; Boutiron, secrétaire d'ambassade ; les préfets de la Dordogne et de la Meuse ; M. Cacheux, président du congrès des pêches maritimes ; M. de Maulde, président du congrès d'histoire diplomatique de la Haye, M. de Baye, et M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet. M. Gerville-Réache, député, président du comité d'examen des comptes des travaux de la marine, a remis au président de la République un exemplaire du rapport annuel de ce comité. Une nouvelle que nous donnons sous réserves, d'après un de nos confrères du Midi : « Il paraît que M. Félix Faure aurait l'intention de se rendre à Nice dans la première quinzaine de février, de façon à faire coïncider son séjour sur notre littoral méditerranéen avec celui de l'empereur et de l'impératrice de Russie qui, parait-il, ont l'intention de venir passer quelque temps dans cette ville en compagnie d'une suite nombreuse et de plusieurs membres de leur famille. L'impératrice Frédéric, qui vient de passer quatre mois en Angleterre, va se rendre à Bordighera où elle n'est pas revenue depuis 1888, alors que son mari, l'empereur Frédéric, y séjourna dit, gravement atteint de la maladie qui devait l'emporter. M. Iglesias, président de la République de Costa-Rica, est parti, hier matin, de Paris pour Londres, accompagné par son ministre, M. Perarica. Le commandant Lamy, de la maison militaire du président de la République, a accompagné M. Iglesias jusqu'à Boulogne. Départs. La duchesse d'Albe, la duchesse de Fernand-Nunez, le marquis et la marquise de La Mina et le duc de Huescar, retournant à Madrid, ont quitté Paris hier matin. MÉDAILLONS M. PAUL DESCHANEL Fils d'Emile Deschanel, écrivain charmant, bienveillant d'esprit, bienveillant de cœur, le plus raffiné des « vieux républicains », Paul Deschanel pouvait développer sa vie dans la littérature comme dans la politique. Il vint à la politique, et les politiciens commencent de le méconnaître aussitôt qu'ils le connaissent. Parce qu'il avait beaucoup de qualités moyennes qui manquaient aux autres, on refusa longtemps de voir qu'il possédait, en outre, d'exceptionnelles qualités. On lui reprocha avec amertume d'être pourvu d'une véritable élégance d'âme et de manières. Sa délicatesse d'esprit parut insolente : elle l'était, en effet, au sens étymologique du mot. Il était orateur aussi, et cela fut mal tolérable. Puis il ne montra nul hâle banale d'ambition ministérielle et cela semblait un ironique défi. Enfin, parce que Paul Deschanel laissait apercevoir en lui un caractère, une énergie, on l'accusait presque d'insulter aux politiciens. Bref, on le jugeait bien présomptueux d'avoir du talent. Mais, vers 1878, dans la politique, il était original et brave ; il entreprit donc d'avoir des idées. Il réussit à merveille dans cette téméraire entreprise. Ses idées, qui sont bonnes, fructifères. Grâce à elles, généreuses et fortes, méthodiques et claires, le parti progressiste élargi, renoué, — il en avait besoin, je crois, — pourra, un jour prochain, conduire la nation. Or, on m'a dit que la République avait eu deux hommes d'Etat : Gambetta, assurément, et Ferry, certainement. Beaucoup pensent aujourd'hui que Paul Deschanel deviendra le troisième homme d'Etat de la République. Je suis de ceux qui pensent qu'il l'est déjà. J. ERNEST-CHARLES. Nécrologie. On annonce la mort de M. Napoléon Lannes, duc de Montebello, entré cette année à l'Ecole de Saint-Cyr. Né à Paris le 9 avril 1877, M. Napoléon Lannes était le fils unique de feu le duc de Montebello, ancien officier de marine, et de la duchesse de Montebello, née Daguilhon, remariée à M. de Juge-Montespieu ; le petit-fils du duc de Montebello, pair de France, ancien ministre, ancien ambassadeur, et l'arrière-petit-fils du maréchal Lannes, duc de Montebello, tué à Essling. Le vice-amiral Dorlodot des Essarts vient de mourir dans un hôtel de la rive droite qu'il habitait depuis sa mise à la retraite. Le défunt commandait à Toulon en 1893 lors de la visite en France des marins russes. Les obsèques du vice-amiral Dorlodot des Essarts, qui était commandeur de la Légion d'honneur, seront célébrées à la Ferté-Alais, en Seine-et-Oise. On annonce de Brest la mort de M. Max Radiguet, le caricaturiste bien connu, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. M. Max Radiguet, qui collabora de longues années aux grands journaux illustrés de Paris, était un des plus anciens chevaliers de la Légion d'honneur ; il avait été décoré en 1878, à la suite d'une campagne qu'il avait faite dans les mers du Sud en qualité de secrétaire de l'infortuné amiral Dumont d'Urville. Un duel tragique. Au mois de mai dernier, le fils d'un militaire de Metz, M. Emile Tillement, sou-

fletait publiquement le lieutenant en premier Schlickmann, du 145^e régiment d'infanterie. Un duel fut décidé. Hier matin, M. Tillement, dont les témoins étaient deux officiers, se rencontrait avec son adversaire dans le hangar d'exercice de la caserne du 145^e régiment d'infanterie à Montigny. L'arme choisie était le pistolet. Au premier échange de balles, M. Tillement tomba mortellement frappé et son adversaire constitua sur-le-champ prisonnier. L'issue de cette rencontre a provoqué dans Metz une émotion considérable. A la Société des gens de lettres. Hier soir, banquet présidé par M. Louis Enault, auquel ses collègues viennent de décerner le grand-prix littéraire de la fondation Chauchart. Au dessert, M. Ernest Benjamin, membre du comité, a rappelé, dans un discours ému, la vie si digne et si bien remplie de M. Louis Enault, en l'honneur duquel tous les assistants ont levé leur verre avec enthousiasme. Lorsqu'il s'agit de fêter un confrère, les hommes de lettres ont le verre facile. Cyclistes, attention ! On sait que, jadis, quiconque, après un tour au Bois, pouvait prendre le train à la Porte-Maillot, par exemple, et, une fois arrivé à la gare Saint-Lazare, ou ailleurs, laisser sa bicyclette en consigne moyennant un sou par jour. Or, voici que, sans prévenir personne et avec l'approbation du ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer viennent de faire afficher dans toutes les gares un nouveau tarif d'après lequel les bicyclettes laissées en consigne devront payer vingt centimes pour la première période de vingt-quatre heures, quarante centimes pour la seconde et soixante centimes par jour, passé ces deux premiers délais. La différence est sensible, comme on voit, et valait la peine d'être portée à la connaissance des cyclistes. Nos lecteurs n'ont pas oublié le joli roman de Louis de Robert, l'Anneau, qui peint une crise de passion chez une jeune fille moderne. Le volume vient d'être mis en vente. C'est l'événement parisien et mondain du jour. Et c'est un succès de plus pour l'auteur distingué de l'Euvers d'une courtisane. C'est ce soir que commence sur la scène des Folies-Bergère le tournoi international de lutte désigné sous le nom de Grand Prix de lutte de la Ville de Paris. Soixante-deux champions ont envoyé leur adhésion à l'organisateur, le Vêlo. Tous ces hommes sont de merveilleux athlètes, véritables hercules aux muscles d'acier, et ce sera un spectacle curieux et inconnu que la présentation au public de ces soixante-deux athlètes. Cette cérémonie aura lieu ce soir, à dix heures. Puis les premiers lutteurs commencent, et les champions disputent chèrement les 6,000 francs de prix alloués à cette belle épreuve. Pluie, vent, neige amènent rhumes, bronchites, influenza, et chez les enfants la coqueluche. Nulle suite fâcheuse à craindre pour ceux qui feront usage des antistussiques Boutard, de la pharmacie Normale, rue Drouot, et dans les bonnes pharmacies. Deux sociétés d'escrime de l'étranger ont demandé à l'Académie d'armes de leur désigner deux professeurs. Les maîtres qui seraient disposés à remplir ces fonctions sont priés de s'inscrire au siège de l'Académie d'armes, 6, place Saint-Michel, avant samedi 14 courant. Les sportsmen et les sportswomen montent tous à cheval au Manège Saint-Paul, 30, rue Saint-Paul (6 cachets, 7 fr. ; 12 cachets, 12 fr.). Leçons de dames à 2 fr. 50. L'oxygène nous est nécessaire ; c'est une vérité qui n'est pas nouvelle. C'est pourquoi l'oxygénation de l'absinthe Premier fils est un fait connu depuis nombre d'années de tous ceux qui en font leurs délices. NOUVELLE A LA MAIN Dialogue de ménage. — Voyons, ma bonne, tu n'auras donc jamais fini de t'habiller ?... Dépêche-toi... — Comment !... Mais voilà deux heures que je me dépêche ! LE NEIN JAUNE. NOS INFORMATIONS Armée Secrétariat général. — Ce que nous avions annoncé est arrivé. M. le général Gras a cessé ses fonctions de secrétaire général de l'administration de la guerre pour se consacrer exclusivement à son rôle d'inspecteur permanent des fabrications de matériel d'artillerie. La vérification et la centralisation des dépenses militaires appartiennent aux contrôleurs et il n'y avait pas besoin de doubler le contrôle général Cretin d'un général de division. L'expérience qui vient de prendre fin n'aura eu d'autre résultat que de retarder l'expédition des affaires et de surcharger le budget des frais de service attribués au général Gras, bien qu'ils n'aient pas été inscrits à la loi de finances. Dunkerque. — Suivant le principe observé pour l'alternance du commandement des places fortes, le général Peigné, de l'artillerie, succède au général Chariot, du génie, dans les fonctions de gouverneur de Dunkerque. Le choix du général Peigné était d'autant mieux indiqué pour la direction de notre grand camp retranché de la fron-

VILLA TRANQUILLE PAR ANDRÉ THEURIET de l'Académie française VILLA TRANQUILLE est une étude très documentée des mœurs provinciales en même temps qu'un drame d'amour et de passion. L'éminent romancier y a décrit avec autant de délicatesse que de force ces orages insoupçonnés qui éclatent soudain dans le calme milieu de la province et qui en troublent douloureusement l'apparente quiétude. Rien de plus émouvant que cette tragédie intime, encadrée dans les admirables paysages des Alpes de la Savoie.

ÉCHOS Observations météorologiques de l'Echo de Paris du 9 janvier : Temp. plus basse, à 7 h. 40 m. 3-7 au-dessus — à 7 h. du matin 3-9 — à 2 h. du soir 11-8 — à 9 h. du soir 7-5 — à minuit 7-5 — plus élevée, à 3 h. 10 s. 12-5 — moyenne de la journée 8-1 — sup. à la normale de 6-1 Temps probable pour aujourd'hui : Nuageux, Temp. douces. De Monaco : Matin 8 h. 10° Midi 15° Splendide.

LA POLITIQUE Les déclarations si courageuses de M. Quesnay de Beaurepaire ont profondément ému l'opinion publique. Avant même que les documents aient été mis sous les yeux de tous, chacun a compris que l'homme qui déclare « jeter sans hésitation son corps au milieu du chemin pour empêcher l'ennemi de passer » arrive à l'heure décisive pour déchirer les voiles et dissiper toutes les équivoques, toutes les fonderies. Nous avons, comme tous les Français de bonne foi, accepté la révision du procès de 1894, ayant pour la cour de cassation le respect que lui justifient cent années d'indépendance et de traditionnelle équité. Mais bientôt il est devenu évident que si la cour, en son entier, restait inattaquable, certains membres de la chambre criminelle, la seule saisie, ne se trouvaient pas à l'abri d'une suspicion qui infirmerait d'avance l'arrêt qu'ils auraient à formuler. Aujourd'hui ces craintes sont devenues des certitudes et, après les nettes affirmations de M. Quesnay de Beaurepaire, nul n'oserait considérer comme valable la décision qui serait prise. Cependant notre situation intérieure et, plus encore, notre situation extérieure, ne permettent pas qu'on prolonge indéfini-